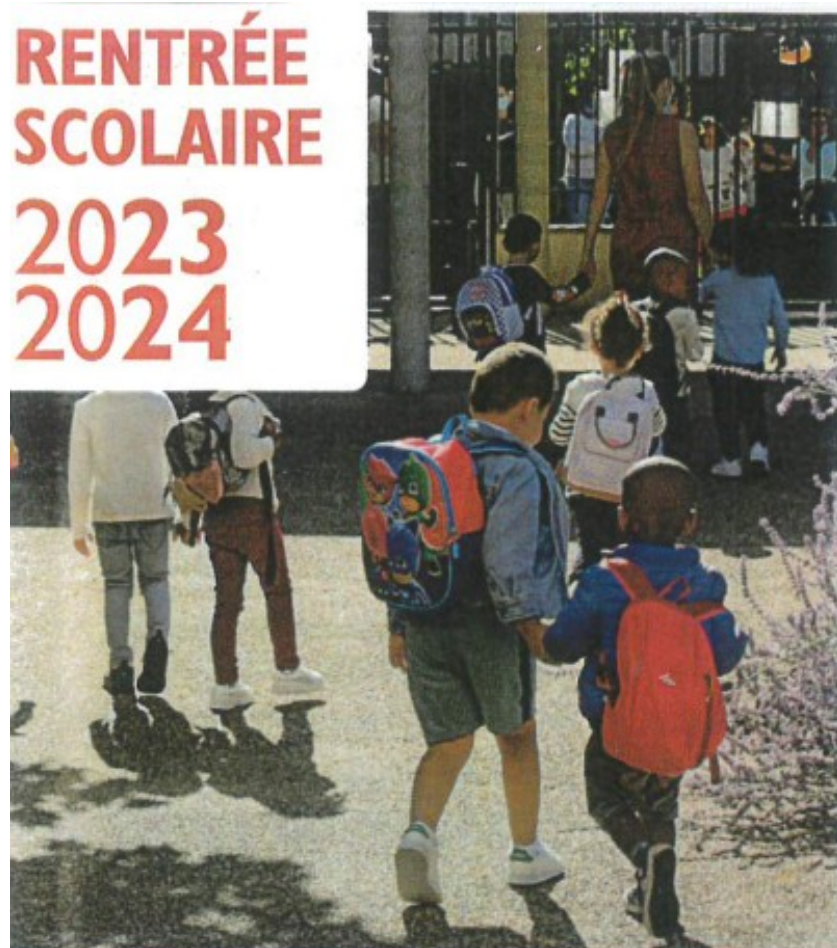


**RENTRÉE  
SCOLAIRE  
2023  
2024**



**Campagne d'inscription  
à l'école des enfants  
nés en 2020**



**Campagne d'inscription à  
l'école des enfants nés en 2020**

**Du 14 novembre au 10 février  
sur Trappes&Moi  
ou en Mairie**

Munissez-vous des pièces suivantes :

- > Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- > Pièce d'identité du représentant légal qui procède à l'inscription.
- > Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- > Carnet de santé de l'enfant.

Votre enfant est né en 2021 et vous souhaitez le scolariser ?

Déposez également votre demande avec un courrier justificatif de vos motivations pour une scolarisation précoce, elle sera étudiée.



Pôle Relations Familles et Partenaires  
Hôtel de ville  
1, place de la République  
01 30 69 17 59

[trappes.fr](http://trappes.fr)